

MISSION DE PROSPECTION

ISRAËL - TEL AVIV



French Aerospace Days du 24 au 26 janvier 2022

Dans le cadre de la Team France Export Grand Est, CCI International Grand Est vous propose de participer à la **Business Expedition « French Aerospace Days »** en Israël. Rencontrez des responsables achat et ingénierie du secteur aéronautique et aérospatial en Israël.

POURQUOI PARTICIPER A CETTE BUSINESS EXPEDITION

VOUS ETES

- Spécialisé dans les domaines suivants :
 - Matériaux et outillages complexes (notamment composites et usinage haute précision, matériaux/solutions résistants aux conditions extrêmes),
 - Équipements de satellites et de sondes spatiales,
 - Ingénierie industrielle (production, contrôle...),
 - Systèmes électroniques,
 - Amélioration des process industriels (dont Réalité Augmentée),
 - Énergies hybrides (et notamment à base d'hydrogène liquide),
- ▶ Une entreprise recherchant des partenaires technologiques en Israël via les accords européens (Horizon Europe) ou accord bilatéral,
- ▶ Une entreprise souhaitant découvrir des technologies émergentes pouvant servir l'industrie française,

VOUS BENEFICIEREZ...

- D'un séminaire/webinaire d'information par l'expert sectoriel pays,
- ▶ De rendez-vous B2B collectifs et individualisés avec les grands donneurs d'ordre israéliens,
- D'une entrée à la conférence internationale llan Ramon dédiée au spatial à Tel Aviv.

MARCHE AEROSPATIAL EN ISRAEL

La stratégie de la filière consiste à fournir des solutions technologiques pour soutenir la maîtrise israélienne de son espace aérien. Se concentrant autour de grands groupes (IAI, Rafael Advanced Systems, Elbit Systems) et d'entreprises innovantes, l'industrie aérospatiale israélienne a rapidement acquis une reconnaissance mondiale. Les 3 leaders nationaux, comptant au niveau international, ont affiché une résilience importante en 2020 durant la crise sanitaire.

DATE LIMITE D'INSCRIPTION: 17 DECEMBRE 2021

En partenariat avec :















Alsace // Flora FOURNIER // ① +33 3 89 36 54 88 // +33 6 86 83 46 13 // f.fournier@grandest.cci.fr
Champagne-Ardenne // Alexandre LABORDE // ①+33 3 26 50 62 13 // +33 6 45 51 90 82 // a.laborde@grandest.cci.fr
Lorraine // Valérie MOTTL // ① +33 3 83 85 54 78 // +33 6 42 24 60 83 // v.mottl@grandest.cci.fr

• teamfrance-export.fr/grandest





PRESTATIONS PROPOSEES

French Aerospace Days en Israël	Valeur de la prestation HT (TVA 20% en sus)	Contenu de la prestation
Offre Rencontres acheteurs	2 300 €*	 La participation d'un représentant de votre société au programme avec rendez-vous collectifs et B2B individualisés. Les transports routiers pour les visites collectives, les déjeuners et diners collectifs. L'entrée à la conférence internationale dédiée au spatial llan Ramon mardi 25 janvier 2021 ou rendez-vous B2B supplémentaires sur mesure. Le Guide des Affaires Israël.
Coût par participant supplémentaire	350 €	Prestation identique à celle contenue dans l'offre Rencontres acheteurs.
Forfait organisation CCI	500 €	Accompagnement logistique et humain.

Ne sont pas compris : les frais d'envoi d'échantillons, les frais de déplacement depuis/vers la France, les frais de déplacement individuels, les frais d'hébergement et de repas hors participation collective, les frais de visas.



* La Région peut accorder, pour toute inscription confirmée une **subvention pouvant aller** jusqu'à 80 % du coût net HT de l'opération (hors forfait organisation CCI), sous réserve L'Europe s'uvente chez nous que votre entreprise remplisse les conditions d'éligibilité (nous consulter) et qu'au minimum 3 entreprises participent à l'opération.

Cette subvention sera versée sous forme de remboursement à l'issue de l'opération et après règlement total des factures. Prise en compte limitée à une personne par entreprise.

Eléments à transmettre avant le 17/12/2021 pour valider votre inscription : bulletin d'acceptation, RIB, KBIS et formulaire d'aide régionale.

Les dépenses engagées au titre de la manifestation peuvent être reprises dans le cadre de l'assurance prospection proposée par Bpifrance.



Le dispositif d'aide national « Chèque Relance Export » est cumulable avec une aide régionale, sous réserve d'éligibilité, dans la limite des plafonds prévus par les règlements respectifs de chacun des dispositifs. Cette demande d'aide est ouverte jusqu'au 30/06/2022.

Pour plus d'informations, contactez votre conseiller ou connectez-vous à : https://www.teamfrance-export.fr/grandest/solutions/cheque-relance-export







PROGRAMME PREVISIONNEL

French Aerospace Days Israël du 24 au 26 janvier 2022 à Tel Aviv



*Tenant compte de la situation sanitaire internationale et de possibles restrictions de déplacement et de distanciation sociale Business France se réserve la possibilité de transformer tout ou partie de ce programme en digital.



Arrivée de la délégation à Tel Aviv le dimanche 23 janvier 2022. Ordre des rendez-vous donné à titre indicatif à ce stade :

Lundi 24 janvier 2022 :

- **Séminaire/webinaire d'information** sur le marché israélien, la culture des affaires locales, le secteur aéronautique, les opportunités d'affaires et les partenariats R&D en Israël (ce séminaire pourrait être réalisé en amont de la mission sous format virtuel).
- Rendez-vous avec Israël Aerospace Industries (IAI). Ciblage des interlocuteurs par fonction et département selon les profils de l'ensemble de la délégation française.

Mardi 25 janvier 2022 :

- Entrée à la conférence internationale du spatial llan Ramon (Tel Aviv), avec participation des sociétés israéliennes et internationales du secteur. Rendez-vous B2B programmés sur place.
- Et/ou, pour les sociétés n'étant notamment pas spécialisées dans l'aérospatial, rendez-vous B2B individualisés.

Mercredi 26 janvier 2022 :

- Rendez-vous avec Elbit Systems, un des leaders mondiaux de l'électronique de défense et systèmes avioniques.
- Rendez-vous avec Rafael Advanced Defense Systems, le 3ème leader israélien du secteur aérospatial et de défense.







ISRAËL - TEL AVIV French Aerospace Days

24 AU 26 JANVIER 2022

BON D'ACCEPTATION

A retourner complété à :

CCI International Grand Est 10 place Gutenberg - CS 20003 67085 Strasbourg Cedex

Ou par mail à votre conseiller

Si vous souhaitez que la référence de votre bon de commande soit reportée sur la facture qui vous sera envoyée vous devez **obligatoirement l'indiquer sur ce bon d'acceptation.**

45 51 90 82 // a.laborde@grandernier@grandest.cci.fr nottl@grandest.cci.fr ENTREPRISE (obligatoire): on: ternet:	dest.cci.fr
(obligatoire) : on :	
(obligatoire) : on :	
on :	
on :	
ternet :	
	2 300 € HT
	x 350 € HT
	500 € HT
TOTAL HT	
TVA 20 %	
TOTAL TTC	
	n de facture. ux coordonnées suivantes : dresse SWIFT (BIC) : accepte. creprise
-	TVA 20 % TOTAL TTC € TTC, établi à l'ordre de «C EDEX. Solde à régler à réceptio TTC par virement bancaire a 0 7501 8070 2198 5594 514 - A

CCI Grand Est - 10 Place Gutenberg - CS 20003 - 67085 Strasbourg Cedex - France

« Les destinataires des données sont les CCI du Grand Est. Les finalités du traitement consistent en la mise en œuvre de la mission de service public des CCI (art. L710-1 du code de commerce). Durée de conservation des données personnelles : 3 ans à compter de la fin de la relation contractuelle ou de la collecte. Les responsables conjoints du traitement sont les Présidents des CCI territoriales du Grand Est et le Président de la CCI Grand Est pour les activités de CCI International. La CCI est également susceptible de vous inviter à ses évènements, de vous adresser ses offres commerciales et ses enquêtes. Conformément au règlement européen du 27 avril 2016 sur la protection des données des personnes physiques, vous disposez des droits d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation et d'opposition aux données vous concernant. Vous pouvez exercer ces droits sur simple demande à l'adresse suivante : dpo@grandest.cci.fr ou CCI Grand Est 10 rue Claude Gelée BP41071 88051 Epinal cedex 9. Autorité auprès de laquelle vous pouvez introduire une réclamation : CNIL www.cnil.fr. »



CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

1. OBIET ET CHAMP D'APPLICATION

Les dispositions qui suivent sont constitutives des conditions générales de vente (CG.V.) des prestations commercialisées par la CCI GRAND EST dans le cadre des activités déployées par CCI International GRAND EST avec, le cas échéant, l'appui du réseau d'Enterprise Europe Network. Des conditions particulières pourront, le cas échéant, déroger aux présentes conditions générales de vente ou les compléter par des clauses spécifiques contenues dans la proposition commerciale. Toute condition contraire opposée par le Client sera donc, à défaut d'acceptation expresse, inopposable à la CCI GRAND EST, quel que soit le moment où elle aura pu être portée à sa connaissance. Les conditions générales d'achat du Client sont inapplicables.

Le fait que la CCI GRAND EST ne se prévale pas à un moment donné de l'une quelconque des présentes conditions générales de vente, ne peut être interprété comme valant renonciation à se prévaloir ultérieurement de l'une quelconque desdites conditions.

Toute commande de prestations commercialisées par la CCI GRAND EST suivie du règlement par le Client d'une avance sur participation ou au comptant, entraîne et implique l'adhésion entière et sans réserve de ce dernier aux présentes conditions

Dans la prestation d'Enterprise Europe Network et de CCI International GRAND EST ne sont pas inclus sauf mention spécifique dans le bulletin d'acceptation : les transports à l'intérieur du pays où se déroule la mission, les frais de restauration non prévus au programme, la participation d'une 2ème personne pour la même entreprise, les frais éventuels d'acheminement de documentation et /ou d'échantillons, le dédouanement de ces derniers et les frais d'excédent de poids, l'assistance d'un interprète, les dépenses personnelles, les frais de visas.

2. MODALITÉS D'INSCRIPTION ET DE RÈGLEMENT

2.1 / Proposition commerciale

Une proposition commerciale à laquelle sera joint un bulletin d'acceptation ou un devis sera adressé à l'entreprise concernée. Cette offre mentionnera les conditions d'exécution et les conditions financières retenues.

 2.2 / Acceptation de l'offre proposée et inscription
 Les entreprises confirmeront leur participation en retournant, avant la date de clôture des inscriptions, à la CCI GRAND EST :

- · Le bulletin d'acceptation dûment complété et signé par une personne habilitée au sein de l'entreprise,
- Un acompte de 50% du montant total TTC de la facture à la commande.

Le bulletin d'acceptation matérialise l'engagement de l'entreprise et l'acceptation des Conditions Générales de Vente. A réception du bulletin d'acceptation, la CCI GRAND EST retournera à l'entreprise une facture acquittée correspondant à l'acompte reçu.

Le solde est exigible 15 jours avant le début de la mission ou de la fourniture programmée des prestations.

<u>Cas particulier</u>: Pour les prestations concernant l'offre de préparation, comprenant par exemple les ateliers techniques, les rencontres expert, l'éclairage réglementaire, les diagnostics export, les fichiers : le prix de la prestation est payable à la commande, sauf stipulation expresse de la part de la CCI GRAND EST.

2.3. / Engagements des parties

Les conditions financières et techniques de la prestation n'engagent la CCI GRAND EST que si le bulletin d'acceptation et l'acompte sont retournés avant le délai précisé sur le bulletin d'acceptation.

La réception des pièces indiquées en 2.2 constitue la condition impérative du démarrage de la prestation par la CCI GRAND EST.

Le Client s'engage à bénéficier de la (ou des) prestation(s) choisie(s) et validée(s) au préalable avec les services de la CCI GRAND EST et à suivre le programme tel qu'il est proposé dans l'offre.

2.4 / Subventions éventuelles

La confirmation par la CCI GRAND EST du bon de commande rend exigible l'intégralité des sommes dues. Le droit aux subventions étant soumis à des conditions d'éligibilité, il appartient à l'entreprise de vérifier son éligibilité auprès de la Région Grand-Est.

2.5 / Facturation complémentaire

Si des prestations complémentaires par rapport à la teneur de la proposition commerciale sont rendues au Client, la CCI GRAND EST émettra une facture spécifique mentionnant le prix de la prestation concernée dans le mois qui suit le retour du déplacement. Elle devra être réglée sous 30 jours fin de mois.

PÉNALITÉS EN CAS DE NON-PAIEMENT

Le non-paiement à leur échéance des factures émises entraînera, après une mise en demeure préalable adressée par lettre recommandée restée sans effet :

- L'application de pénalités d'un montant égal à troisfoisle taux d'intérêtlégal (Art. L.441-6 du Code de Commerce).
- L'application d'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement d'un montant de 40 €,
- · L'exigibilité immédiate de la somme restant due à la CCI GRAND EST.

CONDITIONS D'ANNULATION DE LA PRESTATION

4.1 /Du fait de la CCI GRAND EST

Postérieurement à la diffusion de la proposition commerciale et quelles qu'en soient les causes, la CCI GRAND EST se réserve le droit d'annuler ou de reporter la prestation. Une information écrite sera adressée aux Clients et leur acompte sera remboursé, à l'exclusion de toute indemnité supplémentaire

4.2 / Du fait du Client

En cas d'annulation du fait du Client, la CCI GRAND EST sera en droit de conserver l'acompte et de facturer les prestations résiduelles à hauteur des dépenses réelles qu'elle aura déjà engagées.

4.3 / Force majeure

Les cas de force majeure, notamment les grèves, guerres, boycott de produits rançais, etc., ou tout autre événement imprévisible, irrésistible et insurmontable, indépendant de la volonté de la CCI GRAND EST et entravant les prestations en constituant un obstacle définitif à l'exécution de ses fournitures et prestations, suspendent de plein droit les obligations de la CCI GRAND EST et la dégagent de toute responsabilité ou dommage pouvant en résulter.

Sont assimilées à un cas de force majeure les mesures prises par une autorité instituée dans le cadre de la lutte contre une crise sanitaire de type COVID19 empêchant la fourniture de la prestation.

Dans ce cas, le Client a la faculté de résilier sa participation en adressant à la CCI GRAND EST une lettre recommandée avec AR et la CCI GRAND EST lui remboursera les sommes versées, à l'exception des frais d'organisation qu'elle aura engagés, ou délivrera, au choix du Client, un avoir du même montant.

5. INFORMATION ETCONFIDENTIALITÉ

5.1 / Le Client s'engage à transmettre à la CCI GRAND EST toutes les informations nécessaires à la bonne réalisation de la prestation. Le Client s'engage à honorer les rendez- vous, à réaliser les démarches et travaux lui incombant dans le cadre du projet et à informer régulièrement la CCI GRAND EST de son évolution. Le Client précisera si ces données revêtent un caractère confidentiel ou si elles peuvent être exploitées par la CCI GRAND EST en vue d'enrichir ses programmes d'action ou ses prestations.

5.2 / La CCI GRAND EST s'engage à prendre les mesures nécessaires, notamment visà- vis de son personnel, pour que soient maintenus confidentiels les informations et documents de toute nature, relatifs au Client, qui lui sont communiqués pour ou à l'occasion de la réalisation de la prestation. De la même manière, elle s'oblige à traiter comme strictement confidentiels les résultats de la prestation, sauf autorisation spéciale et écrite du Client.

/ La CCI GRAND EST pourra mentionner le nom du Client dans ses références institutionnelles (notamment avec le Conseil Régional ou l'Etat) et commerciales.

RESPONSABILITÉS

La CCI GRAND EST ne peut être tenue pour responsable de l'utilisation par le Client des informations qui lui auront été transmises par la CCI GRAND EST, celle-ci n'ayant qu'une obligation de moyens.

La CCI GRAND EST dispose d'une assurance responsabilité civile en sa qualité de prestataire. Toutefois, la CCI GRAND EST n'assume aucune responsabilité en ce qui concerne les risques, dommages encourus et accidents de toute nature pouvant survenir à l'occasion d'une mission ou d'un salon. Le Client est par conséquent invité à souscrire à ses frais toutes assurances rendues nécessaires. Le Client devra notamment être titulaire d'une police d'assurance le garantissant pour les dommages qu'il encourt et ceux causés aux tiers dont il serait reconnu responsable. Plus spécialement, les Clients et leurs assureurs renoncent à tous recours contre la CCI GRAND EST.

PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

La CCI GRAND EST demeure seule propriétaire des droits portant sur la propriété intellectuelle intégrés dans ses prestations, de son savoir-faire et du contenu des rapports rédigés par ses services ou ses partenaires.

INFORMATIQUE ETLIBERTÉS

Les données collectées recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à la base de gestion de la relation client. Les destinataires des données sont les services de la CCI GRAND EST, de Business France et de leurs entités rattachées (pour certaines situées hors Union Européenne), aux membres du dispositif français d'appui à l'internationalisation de l'économie française et leurs sous-traitants techniques, à CCI France en sa qualité de tête de réseau et aux services d'État au titre de l'évaluation des prestations fournies. Conformément au règlement européen du 27 avril 2016 sur la protection des données des personnes physiques et la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978 modifiée, le Client dispose des droits d'accès, de rectification, d'opposition pour justes motifs et de limitation des données le concernant. Il peut exercer ces droits sur simple demande à l'adresse suivante : dpo@grandest.cci.fr ou par courrier postal : DPD, CCI Grand Est 10 rue Claude Gelée BP41071 88051 Epinal cedex 9. Le responsable du traitement est le Président de la CCI GRAND EST. Base juridique du traitement : mission de service public de la CCI (art. L710-1, 3° du code de commerce). Autorité auprès de laquelle le Client peut introduire une réclamation : CNIL www.cnil.fr, 3 place de Fontenoy TSA 80715 75334 Paris cedex 07.

Les présentes conditions générales de vente sont soumises au seul droit français.

Les Parties rechercheront une solution amiable à tout différend pouvant survenir entre elles, et de préférence par la voie de la médiation.

A défaut de règlement amiable, tout litige ou toute contestation se rapportant à l'application,

l'interprétation ou l'exécution des présentes conditions générales de vente sera porté devant les juridictions françaises territorialement compétentes par rapport au siège de la CCI.

mises à jour le 29/04/2021